



Décision 2026/40 portant demande de subvention auprès de la CAF pour le renouvellement de mobilier de la cuisine de la crèche « Les petits Pas » à Cabrières d'Avignon

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;*
- *Vu l'arrêté du Ministère des Solidarités et de la Santé du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;*
- *Vu le règlement intérieur d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse relatif aux aides à l'investissement et à l'équipement ;*
- *Vu la Convention Territoriale Globale 2026-2030 signée le 23 décembre 2025 ;*
- *Vu le projet de renouvellement de mobilier de la cuisine de la crèche « Les Petits Pas » à Cabrières d'Avignon ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation des projets de la communauté d'agglomération.*

Dans le cadre de sa compétence « Petite enfance », la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse gère plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), dont la crèche « Les Petits Pas » à Cabrières d'Avignon disposant de 35 places.

L'investissement dans du nouveau mobilier de cuisine est rendu nécessaire par la réorganisation interne de la gestion des cuisines des crèches du territoire afin d'optimiser l'organisation des espaces, les conditions de travail du personnel et le fonctionnement global du service.

Le montant total de l'opération pour ce programme est estimé à 19 859,00 € HT.

Il est proposé de solliciter les aides de la CAF pour financer cette opération selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de financement prévisionnel	Montant HT	%
CAF	15 887,20 €	80 %
AUTOFINANCEMENT LMV	3 971,80 €	20 %
TOTAL	19 859,00 €	100 %

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

	République française 2026 /... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
--	---

Décide

Article 1 : Il est autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de la CAF de Vaucluse d’un montant de 15 887,20 € pour le projet de renouvellement de mobilier de la cuisine de la crèche « Les Petits Pas » à Cabrières d’Avignon pour un montant d’opération estimé à 19 859,00 € HT tel que présenté ci-dessus ;

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d’agglomération et Monsieur le responsable du service de gestion comptable d’Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 12/03/2026

Le Président

Gérard DAUDET



Il est précisé que la présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération ou d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.